



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

# Contrôle cantonal des finances

Rapport de gestion de l'année 2020

## L'ESSENTIEL, EN BREF

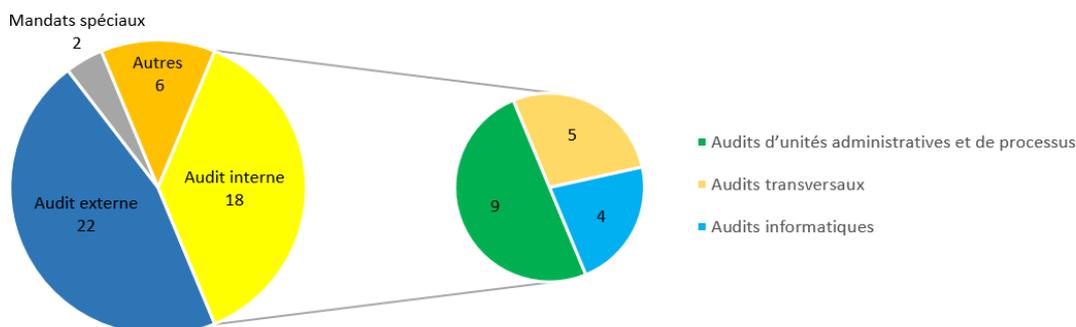
### ➤ **Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État**

Le CCFI est l'organe **indépendant** et **autonome** chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès **d'établissements de droit public** ou **d'entités subventionnées**. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de **tout pouvoir d'investigation** et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Il compte actuellement 11 collaboratrices et collaborateurs (9.75 EPT), dont 9 auditrices et auditeurs, parmi lesquels 5 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-se délivré par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

### ➤ **Des faits marquants de 2020 qui ont contraint le CCFI à adapter sa planification**

- ❖ La pandémie de la COVID-19 a imposé au CCFI de s'adapter aux exigences de la situation sanitaire, en réalisant **à distance** la plupart de ses activités d'audit depuis mars 2020.
- ❖ Les **aides COVID-19** aux acteurs économiques et à ceux de la culture ont été mises en œuvre dans un contexte d'urgence et dans le cadre d'une situation extraordinaire. Étant donné les risques liés à la rapidité d'exécution et la réduction des droits démocratiques, le CCFI a estimé nécessaire de **modifier en urgence sa planification** afin de **vérifier les processus d'octroi** de ces aides de manière à prévenir d'éventuels risques et/ou abus.
- ❖ Par ailleurs, le Conseil d'État a confié au CCFI deux **mandats spéciaux**, l'un relatif à NOMAD (Neuchâtel organise le maintien à domicile), l'autre au Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).
- ❖ À la suite des **dysfonctionnements** intervenus à l'occasion du dépouillement des élections communales du 25 octobre 2020, le CCFI a entrepris **un audit du processus de dépouillement des élections**, afin d'anticiper d'éventuels problèmes avant les élections cantonales de 2021.
- ❖ Les audits précités, **prioritaires**, n'étaient évidemment pas prévus au programme du CCFI et leur exécution a conduit à l'annulation de plusieurs audits de services non urgents qui étaient initialement programmés.

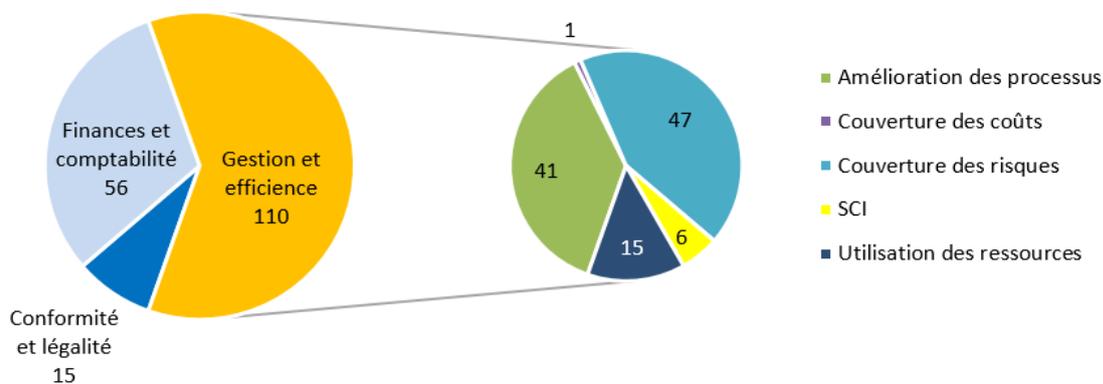
➤ **L'émission de 48 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI**



Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision**, notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de Latitude 21 et d'Arcjurassien.ch.

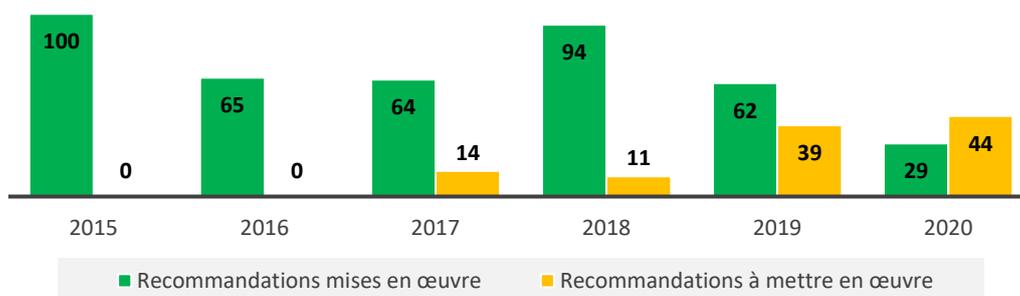
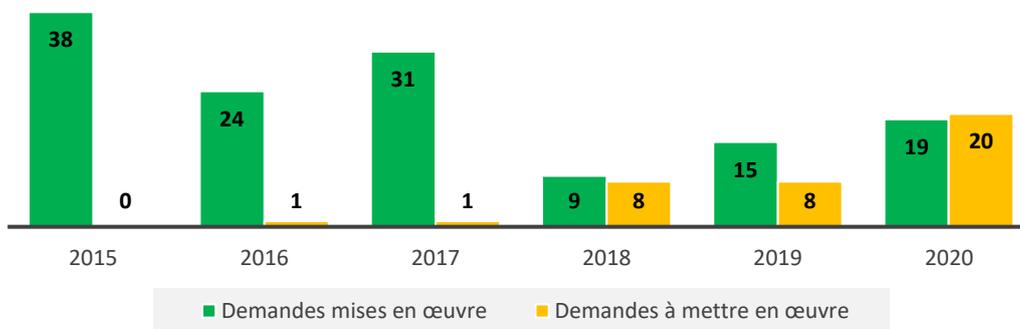
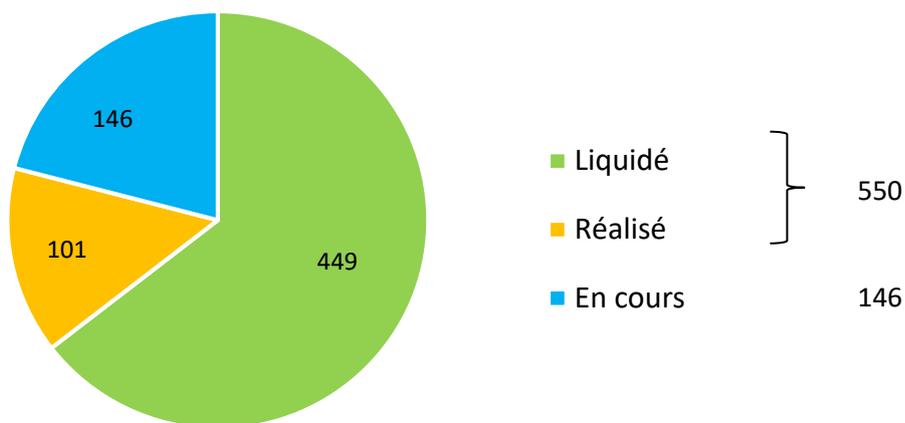
➤ **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État**

Le CCFI a émis **181 observations** découlant de ses audits en 2020, réparties dans les catégories suivantes :



➤ **Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations**

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. La statistique ci-dessous prend en compte les **696 demandes et recommandations** émises depuis 2015 (sans celles concernant la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), suivies de manière transversale), et qui nécessitaient un suivi. **79% de ces observations ont été mises en œuvre** au 31 décembre 2020.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>7</b>
<b>2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES .....</b>	<b>7</b>
2.1 Missions d'audit interne .....	7
2.2 Missions d'organe de révision .....	8
2.3 Autres missions .....	8
<b>3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020 .....</b>	<b>9</b>
<b>4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2020 .....</b>	<b>10</b>
4.1 Rapports émis par type de prestation .....	10
4.2 Statistique et suivi des observations.....	10
4.2.1 Type d'observations .....	10
4.2.2 Statistiques des observations .....	11
4.2.3 Suivi des observations .....	13
4.3 Considérations générales.....	14
4.3.1 <i>Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise</i> .....	14
4.4 Vérification dans les unités administratives.....	15
4.4.1 <i>Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative</i> .....	16
4.4.2 <i>Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle</i> .....	16
4.4.3 <i>Vérifications de processus</i> .....	17
4.4.4 <i>Vérifications à l'improviste</i> .....	18
4.5 Mandats d'audit externe .....	18
4.6 Vérifications transversales.....	18
4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales.....	19
4.8 Audit informatique .....	19
4.9 Mandats spéciaux .....	21
4.10 Surveillance financière.....	21
<b>5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2020 - RAPPORTS À ÉMETTRE .....</b>	<b>22</b>
5.1 Audits terminés.....	22
5.2 Audits en cours .....	22
<b>6. AUTRES ACTIVITÉS .....</b>	<b>23</b>
6.1 Colloques, groupes de travail .....	23
6.2 Conseils et renseignements.....	23

<b>7.</b>	<b>GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2020.....</b>	<b>24</b>
7.1	Le personnel et les effectifs.....	24
7.2	Formation continue .....	25
7.3	Prestations effectuées en 2020.....	25
7.4	Le rapport GestionNE .....	26
7.4.1	Les enquêtes de satisfaction .....	26
7.4.2	Suivi des objectifs et des indicateurs.....	27
7.4.3	Revue annuelle de qualité (évaluation interne) .....	28
7.4.4	Audit externe périodique (évaluation externe).....	28
7.5	Communication et instruments d'information.....	29
<b>8.</b>	<b>RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS .....</b>	<b>29</b>
8.1	Relations avec les commissions du Grand Conseil .....	29
8.2	Relations avec le Conseil d'État et les départements .....	29
8.3	Relations avec les chefs de service .....	30
8.4	Collaboration et conférences intercantionales .....	30
8.5	Associations professionnelles .....	31

***ANNEXE I - LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2020***

***ANNEXE II - LISTE DES ABRÉVIATIONS***

## 1. INTRODUCTION

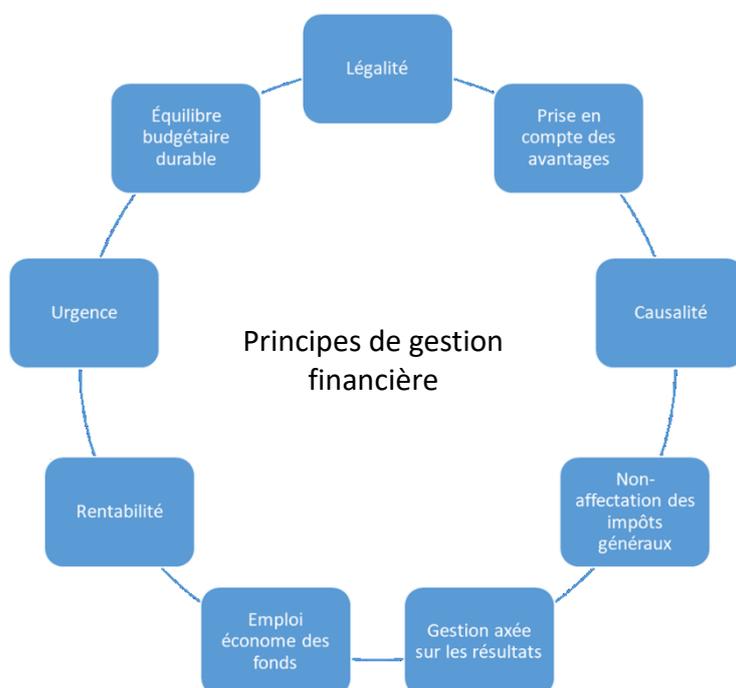
Le présent rapport est établi en vertu de l'article 23 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#). Par ailleurs, il contient également les informations requises par le [Règlement GestionNE](#).

## 2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

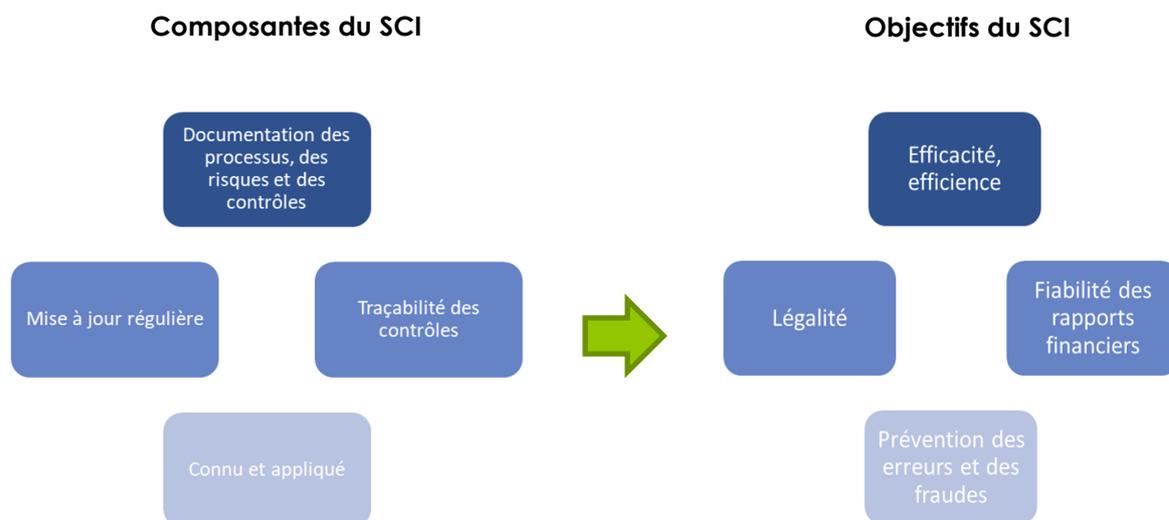
### 2.1 Missions d'audit interne

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler la **gestion financière** des départements et des unités administratives de l'État, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler la **fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



## 2.2 Missions d'organe de révision

(Basées sur les Normes d'audit suisses NAS)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université, Service cantonal des automobiles, etc.)

## 2.3 Autres missions

- Effectuer des **mandats spéciaux** pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les unités administratives de l'État

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

#### Pandémie de coronavirus

Les activités du CCFI en 2020 ont naturellement été affectées par la pandémie de la **COVID-19**. Comme toutes les organisations, le CCFI a dû s'adapter à la situation et trouver des solutions afin d'effectuer ses prestations dans **ce contexte particulier et contraignant**. Cela a impliqué la prise de mesures en termes de **logistique**, puisque les travaux auprès des entités auditées ne pouvaient se faire, à partir du mois de mars, que dans le cadre d'un **concept de protection** à même de garantir la santé des collaboratrices et collaborateurs. Par ailleurs, à chaque fois que cela était possible, les travaux ont été **effectués à distance**, depuis les locaux du CCFI ou en télétravail. Les travaux d'audit, souvent basés sur des **entretiens** menés avec nos répondants et spécialement dans le contexte d'analyses de processus, en ont été affectés. Une partie importante des informations a été obtenue par **courriels, conférences téléphoniques ou communications Skype**. Dans ce contexte, certaines analyses n'ont pas pu être réalisées comme de coutume, en particulier certains tests de contrôle sur les processus ou certains contrôles compensatoires. Pour des **motifs d'efficience**, le CCFI a également **ciblé ses contrôles** et il est possible que certains aspects qui auraient pu influencer ses conclusions n'aient pas été investigués comme ils l'auraient été d'ordinaire. Il en a résulté également une **perte d'efficience** car les travaux d'audit se réalisent en équipe et parce que la communication, primordiale, a été rendue moins fluide par les mesures de **distanciation sociale** et par le **télétravail**.

#### Une planification 2020 adaptée aux risques et aux circonstances

Dans le cadre de la pandémie de la **COVID-19**, le Conseil d'État, parfois en collaboration avec la Confédération, a décidé d'octroyer diverses **aides** aux acteurs **économiques** et à ceux de la **culture**. Ces aides ont été mises en œuvre dans un contexte d'**urgence** et dans le cadre d'une **situation extraordinaire** résultant de l'application de l'article 75 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE). Étant donné les risques liés à la **rapidité d'exécution** et la **réduction des droits démocratiques** du fait de l'absence de décision du Grand Conseil sur des dépenses dépassant les compétences du Conseil d'État, le CCFI a estimé nécessaire de modifier **en urgence** sa planification afin de vérifier les **processus d'octroi** de ces aides de manière à prévenir d'éventuels risques et/ou abus. Deux audits ont donc été effectués durant l'été, relatifs aux aides gérées par le Service de la culture (SCNE) et par le Service de l'économie (NECO).

Par ailleurs, le Conseil d'État a confié au CCFI **deux mandats spéciaux**, l'un relatif à **NOMAD** (Neuchâtel organise le maintien à domicile), l'autre au **Réseau hospitalier neuchâtelois** (RHNe).

Enfin, à la suite des dysfonctionnements intervenus à l'occasion du **dépouillement des élections communales** du 25 octobre 2020, le CCFI a entrepris un audit du processus de dépouillement des élections, afin d'anticiper d'éventuels problèmes avant les élections cantonales de 2021.

Les audits précités, **prioritaires**, n'étaient évidemment pas prévus au programme du CCFI et leur exécution a conduit à l'annulation de plusieurs audits de services non urgents qui étaient initialement programmés.

## 4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2020

### 4.1 Rapports émis par type de prestation

Le CCFI a déposé **48 rapports** (52 en 2019), concernant 45 audits (pour certains audits, il y a deux rapports, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories	2020	2019
<b>Mandats d'audit externe</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Vérification dans les unités administratives	9	8
Vérifications transversales	5	11
Audit informatique	4	2
Vérification des investissements	0	0
<b>Total mandats d'audit interne</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
<b>Mandats spéciaux</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Certification de décomptes de subventions	4	6
Surveillance financière	2	2
<b>Total autres mandats</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>52</b>

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2020 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en [annexe I](#).

### 4.2 Statistique et suivi des observations

#### 4.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations acceptées.

- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.

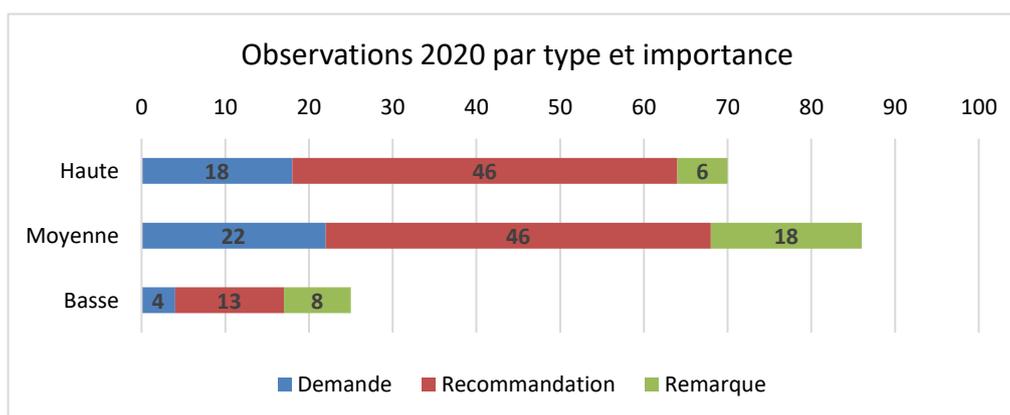
Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressés au CCFI.

Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

#### 4.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2020 contiennent au total **181 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.



Les observations émises par le CCFI peuvent se classer en **trois domaines principaux** :

Le domaine **« Finances et comptabilité »** comprend les observations en lien avec les comptes et les budgets. Il s'agit notamment de toutes les observations concernant le respect des **principes comptables** et de présentation des comptes ressortant de la LFinEC.

Le domaine « **Gestion et efficience** » comprend des observations qu'on peut qualifier d'observations à **valeur ajoutée**. Il s'agit en effet le plus souvent de demandes ou de recommandations visant à améliorer le fonctionnement ou la gestion des entités concernées, de même que la couverture adéquate des risques.

Le domaine « **Conformité et légalité** » reflète le résultat des audits s'agissant **du respect des bases légales**, à part celles ressortant de la LFinEC. Il s'agit en particulier des bases légales régissant l'activité « métier » des entités concernées, mais aussi de bases légales spécifiques à certains domaines comme la TVA ou les marchés publics.

S'agissant des **compétences respectives des commissions du Grand Conseil** (articles 83 et 88 de la Loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)), on peut considérer que, d'une certaine manière, le domaine « Finances et comptabilité » concerne principalement la Commission des finances alors que les deux autres concernent plutôt la Commission de gestion.

Pour 2020, les observations du CCFI se répartissent comme suit dans les domaines susmentionnés :

<b>Finances et comptabilité</b>	<b>56</b>
Différence de caisse	1
Échéance	9
Évaluation	12
Imputation comptable	6
Présentation	2
Règles budgétaires	4
Régularité comptable	20
Transparence	2
<b>Gestion et efficience</b>	<b>110</b>
Amélioration des processus	41
Couverture des coûts	1
Couverture des risques	47
SCI	6
Utilisation des ressources	15
<b>Conformité et légalité</b>	<b>15</b>
Légalité	13
TVA	2
<b>Total</b>	<b>181</b>

Les réformes de l'administration, en particulier l'introduction du système d'information et de gestion de l'État (SIGE), ont pour effet de **diminuer les constats** relatifs aux aspects financier et de conformité. Dès lors, le CCFI consacre **davantage de ressources** aux problématiques de gestion et d'efficience, source d'une **plus grande valeur ajoutée**.

### 4.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes : la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre. Dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

#### Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

**24 observations** ont le statut « **à recevoir** » au 31 décembre 2020. Ces observations ressortent de rapports émis à la fin de l'année 2020 et ont un **délai de réponse fixé en 2021**. Les entités concernées ne sont donc pas en retard dans le traitement du rapport du CCFI.

#### Acceptation des observations

	Statistique d'acceptation des observations (%)						Total général
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Oui	94%	98%	92%	94%	94%	96%	95%
Partiellement	3%	1%	1%	1%	2%	0%	1%
Non	2%	1%	4%	4%	2%	2%	2%
n/a	1%	0%	3%	1%	2%	2%	2%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

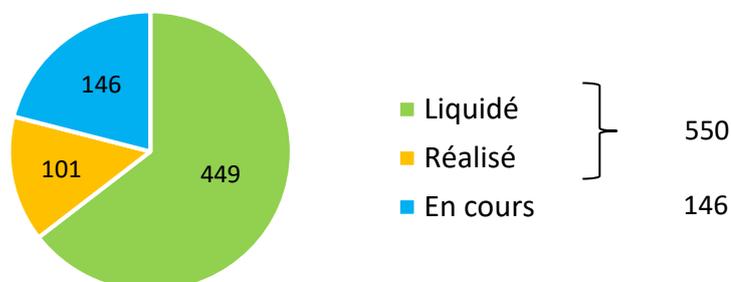
S'agissant des demandes et recommandations émises en 2020, 96% d'entre elles ont été acceptées par les entités auditées et seront mises en œuvre. Le statut « non applicable » signifie que l'observation est devenue sans objet, pour diverses raisons.

#### Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique. Le CCFI tient à jour un suivi des observations **en attente de mise en œuvre**, qui comprend une **date prévue** pour le traitement de l'observation. Le CCFI **surveille** les délais et **relance** les entités périodiquement pour connaître l'état de la situation. Enfin, à l'occasion de l'audit suivant, le CCFI vérifie la mise en œuvre des observations des audits précédents et en rend compte de manière détaillée dans son rapport d'audit.

La mise en œuvre de certaines demandes ou recommandations peut nécessiter des analyses ou des projets **chronophages**, voire des **modifications légales** ou des **demandes budgétaires**. C'est le cas par exemple des demandes de mise en conformité des systèmes de contrôle interne. C'est aussi le cas des nombreuses observations adressées au Service financier (SFIN) ou au Service des contributions (SCCO), en relation avec les nouveaux processus financiers ou avec les problématiques comptables complexes du domaine des impôts qui nécessitent souvent des **développements informatiques**. Pour ces raisons, les **délais** de mise en œuvre sont parfois de **plusieurs mois**, voire de **plusieurs années**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 696 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi de la part du CCFI (sans les demandes relatives au SCI, suivies de manière transversale, cf. point 4.3.1 ci-dessous).



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.
- Au 31 décembre 2020, **79% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2020 ont été mises en œuvre.

## 4.3 Considérations générales

### 4.3.1 Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise

Dans sa volonté d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'administration cantonale neuchâteloise, le Conseil d'État a pris, le 29 mai 2007, un [Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne](#), qui vise à ce que les unités administratives disposent d'un système de contrôle interne (SCI) standardisé, c'est-à-dire qui présente les caractéristiques ci-après :

- Les **processus** principaux de l'entité font l'objet d'une documentation descriptive à jour
- Les **risques essentiels** de l'entité sont identifiés
- La **traçabilité des contrôles** effectués est assurée
- Les **contrôles** sont ajustés lorsque les risques évoluent

Les objectifs du SCI sont les suivants :

- **Respect des lois**, règlements et directives applicables (légalité)
- **Réalisation des objectifs** stratégiques et opérationnels (efficacité, efficience)
- **Fiabilité des rapports** financiers (comptes, budgets, etc.) (reporting)
- **Prévention, réduction et détection** des erreurs et irrégularités (erreurs, fraude)

L'existence d'un SCI approuvé constitue **le moyen principal et le plus efficace de lutte contre la fraude et la corruption**.

L'activité des entités de l'administration cantonale neuchâteloise est déjà régie par un certain nombre de règles, principes et directives qui constituent un SCI. Par contre, le plus souvent, ce SCI n'a pas été conçu au moyen **d'une systématique** assurant **la couverture des risques importants** et n'est pas documenté de manière suffisante. Afin d'aider les entités à se mettre en conformité avec l'objectif fixé, le CCFI avait développé à la demande du Conseil d'État un **concept d'optimisation du SCI**. Les obligations des unités administratives en matière de SCI sont maintenant prises en compte par QualitéNE, le système de gestion de la qualité mis en place par l'Office d'organisation (OORG).

Le CCFI **contrôle l'existence et la fiabilité du SCI** des unités administratives, conformément aux dispositions de l'article 6, alinéa 3 du Règlement sur le contrôle des finances, et en rend compte spécifiquement dans **chacun de ses rapports**. De plus, le CCFI fait un point de situation lors de sa rencontre annuelle avec chaque chef-fe de département.

En 2019, le CCFI a en outre effectué à l'attention du Conseil d'État un **état de situation** complet de la mise en œuvre du SCI dans l'administration. Le Conseil d'État a fixé de nouveaux délais et confié une mission d'accompagnement à l'OORG.

#### 4.4 **Vérification dans les unités administratives**

Les **9 rapports** d'audit des unités administratives peuvent être répartis de la manière suivante :

<b>Catégories</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Vérifications effectuées annuellement	2	2
Vérifications selon la planification pluriannuelle	5	3
Vérifications de processus	2	2
Vérifications à l'improviste	0	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires. Le nombre restreint d'audits de cette catégorie en 2020 découle des faits marquants évoqués au [chapitre 3](#).

#### 4.4.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année.

**2 rapports** de cette catégorie ont été émis en 2020.

Titre	Type de contrôle
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion

#### 4.4.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres unités administratives sont auditées **selon l'importance du risque** avec un objectif de périodicité théorique de **2 à 6 ans**.

Pour les analyses de services, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles de processus** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment **garantir que les comptes sont conformes aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certaines unités administratives gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

**5 rapports** de vérification d'unités administratives ont été délivrés en 2020.

Titre	Type de contrôle
Service de la culture	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion
Service des poursuites et faillites	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion
Service des bâtiments	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion
Service des contributions	Audit de suivi des problématiques comptables « impôts » identifiées lors de précédents audits
Service de l'emploi	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion

#### 4.4.3 Vérfications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits exclusivement orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

Titre	Type de contrôle
Service de la culture	Rapport préliminaire sur l'audit des processus et audit de gestion de la mise en œuvre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture
Service de l'économie	Audit des processus et de gestion relatif à la mise en œuvre des mesures d'aide financière liées à la COVID-19 dans le secteur de l'économie

#### 4.4.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2020, compte tenu de la situation sanitaire et des autres priorités, il a été renoncé à de telles vérifications.

#### 4.5 **Mandats d'audit externe**

Les **22 rapports** déposés en 2020 par le CCFI se répartissent dans les deux catégories suivantes :

Catégories	2020	2019
Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques	21	21
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives	1	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

#### 4.6 **Vérifications transversales**

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (boucllement des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les unités administratives. Le CCFI a déposé **5 rapports** de cette catégorie en 2020.

Titre	Type de contrôle
Audit des processus de gestion des immobilisations	Audit de processus
Audit des processus de gestion des achats avec commande	Audit de processus
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2018-2019 (du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019)

Titre	Type de contrôle
Service de l'action sociale	Vérification annuelle du décompte 2019 de la « Facture sociale »
Audit des frais centraux	Audit de gestion

#### 4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux exigent la certification par le CCFI des décomptes financiers envoyés par les unités administratives. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Ce type de mandats imposés de l'extérieur consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des entités de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

**4 rapports** de cette catégorie ont été émis en 2020. Ils font l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Titre	Domaine
Décompte financier Communauté du savoir	Interreg SECO
Evologia	Chômage LMMT - SECO
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAM	LAMal - OFSP
CEFNA Formation continue	Chômage LMMT - SECO

#### 4.8 Audit informatique

##### Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobiT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.

- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction de SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels. Ceci est d'autant plus important que le Service informatique de l'Entité neuchâtoise (SIEN) doit actuellement affecter à la gestion de ses projets de nombreuses ressources clés, qui assument des tâches opérationnelles, et qui sont surchargées. **Un effort particulier a dû être consenti par le CCFI depuis 2018** et devra être maintenu les prochaines années dans ce domaine.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences à l'interne pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCF, le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux de révision demandant **des compétences particulières**. C'est presque exclusivement à cette activité qu'est consacré le budget des mandats du CCFI, en fonction des besoins.

### Contrôles informatiques généraux du SIEN

Le CCFI a entrepris en 2011 une **démarche** auprès du SIEN **visant à rationaliser les audits informatiques** auxquels ce dernier est soumis par les **auditeurs externes** des entités dont il gère l'informatique (prévoyance.ne, CCNC, SCAN, CNIP, Association RUN, communes, etc.).

En effet, les normes professionnelles imposent aux auditeurs des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur peut être amené à contacter individuellement le SIEN et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devait être remis aux auditeurs qui en feraient la demande.

La fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) avait finalement émis le 4 février 2019 le premier rapport de ce type, dit **rapport ISAE 3402**, qui portait sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **7 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients. Un nouveau rapport a été émis le 14 avril 2020, portant cette fois sur **11 applications**.

PwC a constaté que la description **donne une image fidèle** des services concernés et que la **conception des contrôles était adéquate** pour fournir une assurance raisonnable

que les objectifs de contrôle seront atteints. PwC a néanmoins émis **une réserve** en lien avec une déficience concernant l'application de **gestion de l'impôt des personnes morales** (PMGEN). Le CCFI tient compte de cette problématique dans ses travaux d'audit et relève que cette application ancienne doit être remplacée prochainement par une nouvelle application, dont le développement est en cours.

Les **4 audits** informatiques effectués par le CCFI en 2020 sont les suivants :

Titre	Type de contrôle
Audit informatique SAP	Audit des autorisations dans « Serrala » (Modules « ASM » et « Autobank »)
Audit des bases de données centrales	Audit de la base de données des personnes (BDP) et du registre des entreprises et des entités (CREG)
Guichet sécurisé unique	Rapport de synthèse relatif à un audit de la sécurité du Guichet sécurisé unique (GSU) de l'État de Neuchâtel
Audit informatique SAP	Audit des processus de gestion des autorisations dans SAP

#### 4.9 Mandats spéciaux

Titre	Type de contrôle
NOMAD - Neuchâtel organise le maintien à domicile	Mandat spécial confié par le Conseil d'État
RHNe - Réseau hospitalier neuchâtelois	Mandat spécial confié par le Conseil d'État

#### 4.10 Surveillance financière

Titre	Type de contrôle
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2019
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2019

## 5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2020 - RAPPORTS À ÉMETTRE

Tous les rapports à émettre au 31 décembre 2020 concernent des audits entrepris dans le dernier trimestre.

### 5.1 Audits terminés

Les **2 audits** ci-après ont été effectués en 2020 et terminés dans le dernier trimestre, mais les rapports y relatifs seront émis en 2021. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Terminé le
Gestion des caisses	Audit de processus	10.11.2020 <sup>1</sup>
Police neuchâteloise	Audit de service	23.11.2020 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> en traitement au secrétariat

### 5.2 Audits en cours

Les **6 audits** ci-après ont été effectués en 2020 et sont en voie de finalisation. Les rapports ne seront émis qu'en 2021. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Audit	Type d'audit	Statut
Processus de gestion des élections	Audit de processus	Projet en retour
Contrôle annuel des traitements	Audit transversal	En cours
Comptabilité analytique	Audit transversal	En cours
SALI - processus de fixation des prix de revente (économat, matériel scolaire, impressions)	Audit de processus	Projet envoyé
Gestion des licences SAP	Audit informatique	Projet envoyé
Service de l'action sociale	Audit de service	Projet envoyé

## 6. AUTRES ACTIVITÉS

### 6.1 Colloques, groupes de travail

Le chef de service participe en qualité d'invité au colloque des affaires financières et au colloque des services centraux du Département des finances et de la santé (DFS). Il participe également aux groupes de travail sur l'évolution de la législation financière.

### 6.2 Conseils et renseignements

Le CCFI, de par ses connaissances approfondies et transversales de l'administration cantonale et des règles comptables et d'audit, est considéré comme un centre de compétence dans ces domaines. Il joue un rôle important de **consultant et de conseiller** auprès des diverses parties prenantes. À ce titre, le chef de service et les collaborateurs du CCFI répondent régulièrement à **diverses sollicitations** :

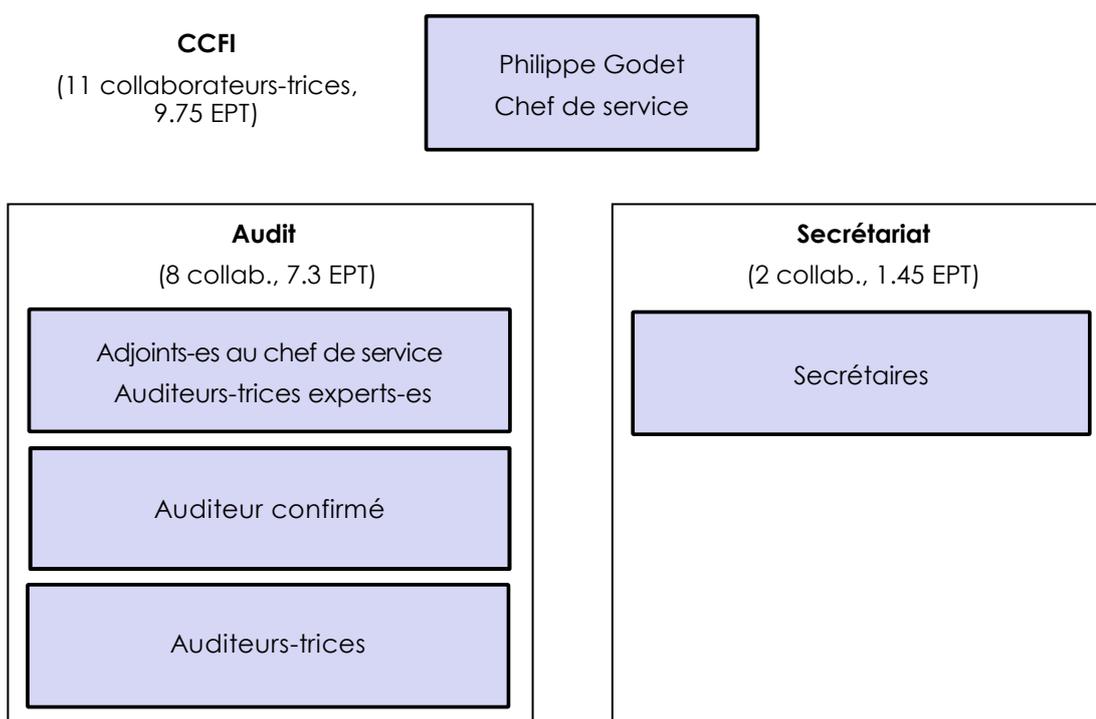
Type de conseils	État de Neuchâtel	Entités paraétatiques	Autres	Total
Gestion	22	3	10	35
Comptabilité	9	4	4	17
Audit	3	0	4	7
<b>Total général</b>	<b>34</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>59</b>

**252 heures** ont été consacrées à ces tâches en 2020.

## 7. GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2020

### 7.1 Le personnel et les effectifs

L'organigramme du service se présente comme suit au 31 décembre 2020 :



	2018	2019	2020
Femmes au 31 décembre	5	5	5
Hommes au 31 décembre	6	6	6

Le CCFI dispose d'une **équipe de spécialistes** comprenant des experts-comptables diplômés, un expert en finance et controlling, ainsi qu'un collaborateur au bénéfice de deux certifications, à savoir le « Certified Internal Auditor » (CIA) et le « Certified Information Systems Auditor » (CISA).

À part le chef de service et les secrétaires, tous les collaborateurs consacrent la **majeure partie** de leur temps à des audits **sur le terrain**. Ainsi, le 81% de l'ensemble des heures travaillées a été consacré à l'audit (78% en 2019) et le 19% restant aux tâches administratives, de secrétariat et de formation. Les **activités productives** représentent 71% des heures totales (y compris les vacances et absences). Il s'agit d'un ratio conforme à celui de la branche fiduciaire et aux attentes.

## 7.2 Formation continue

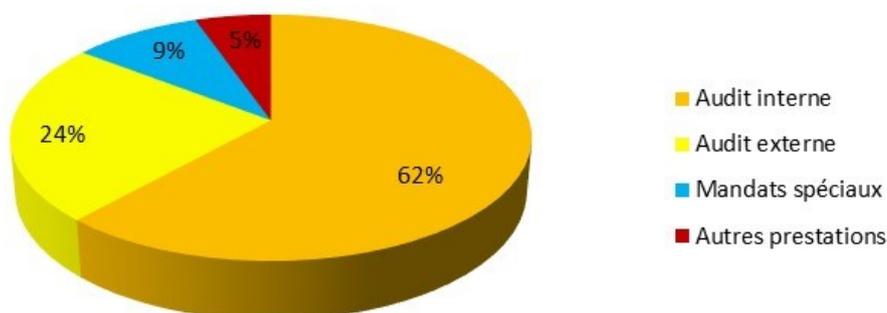
Le domaine d'activité du CCFI et les normes professionnelles qu'il doit respecter imposent une formation continue **régulière et minimale**. En raison de la situation sanitaire, de nombreux séminaires professionnels ont été annulés en 2020.

Une **formation interne** conforme aux directives professionnelles a été mise sur pied le 8 décembre 2020 par le service sous forme d'un colloque d'une demi-journée. Cette démarche a notamment pour objectif de **minimiser les coûts** externes de formation. Néanmoins, le chef et les collaborateurs du service fréquentent régulièrement les **séminaires professionnels** du domaine de l'audit, dispensés par EXPERTsuisse, par l'Association suisse d'audit interne ou encore par l'Ordre neuchâtelois et jurassien des experts-comptables. Par ailleurs, certains collaborateurs suivent occasionnellement les formations dispensées par l'Office de la formation continue de l'État de Neuchâtel et par le Contrôle fédéral des finances.

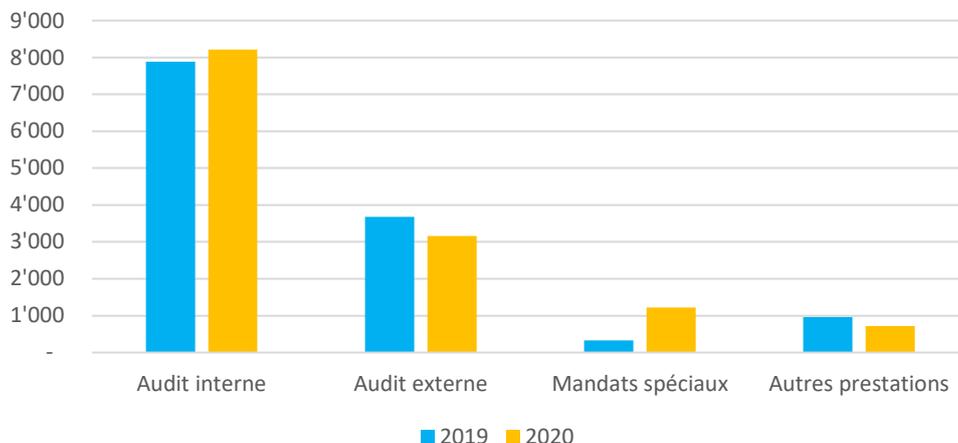
Deux **colloques internes** ont été organisés durant 2020 à l'intention de tous les collaborateurs du service. Ils avaient pour but de **communiquer les attentes** de la Direction du CCFI en matière d'audit, **d'informer les collaborateurs** concernés des changements de normes et de pratiques, et d'**échanger** sur un certain nombre de problématiques liées à l'activité du CCFI dans une perspective **d'amélioration de la qualité et de l'efficience**, ainsi que de **l'uniformisation des pratiques et techniques**.

## 7.3 Prestations effectuées en 2020

Pour l'année 2020, l'activité du CCFI se répartit de la manière suivante sur ses diverses prestations :



Pour 2019 et 2020, les heures consacrées aux différentes activités ont évolué comme suit :



La **baisse** du temps consacré aux **audits externes** s'explique principalement par l'effort exceptionnel qu'il avait fallu produire en 2019 sur l'audit des comptes de l'État, en raison de l'introduction du MCH2 et de SIGE. Il a été possible dès 2020 de bénéficier de l'**investissement** consenti en 2019 sur une **stratégie** d'audit remodelée et sur une **planification** améliorée, en **coordination** avec le SFIN et en maximisant les **synergies** avec les audits internes.

Les deux **mandats spéciaux** confiés par le Conseil d'État en 2020, qui ont consommé près de 150 jours de travail, ont eu un impact sur les audits internes et impliqué le **report** de plusieurs audits de service non urgents.

## 7.4 Le rapport GestionNE

Compte tenu de son indépendance, le CCFI participe à la démarche non pas en vertu d'un contrat GestionNE mais sur la base de l'article 3 du **Règlement GestionNE** du 23 novembre 2016. Le [chapitre 3](#) du présent rapport d'activité rend compte **globalement de la gestion** du CCFI mais les paragraphes suivants traitent de certaines **composantes spécifiques** du modèle :

### 7.4.1 Les enquêtes de satisfaction

Une enquête de satisfaction, selon le questionnaire standard de l'Office d'organisation (OORG), a été mise sur pied de manière anonyme **auprès des collaboratrices et collaborateurs** du CCFI en été 2018. Les résultats de l'enquête ont été globalement satisfaisants, avec une **moyenne de 4.7** sur 6. Les commentaires ont fait l'objet d'une discussion en colloque de service, dans une optique d'amélioration continue. La prochaine enquête est prévue en 2021.

L'enquête de satisfaction **externe** a été organisée durant l'été 2020 auprès des entités ayant reçu un rapport du CCFI **dans les douze derniers mois**. Le CCFI a utilisé le questionnaire **standard** de l'OORG, qui comprend 10 questions. **La moyenne des appréciations est de 5.2** (sur un maximum de 6).

#### 7.4.2 Suivi des objectifs et des indicateurs

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Satisfaction moyenne des usagers au sujet du processus d'audit	Note	> 5	5.2	Enquête 2020
Respect des délais fixés d'entente avec l'utilisateur	Nombre de réclamations	0	0	
Apport de valeur ajoutée par des recommandations pertinentes. Minimisation des recommandations non acceptées.	Nombre de recommandations non acceptées	< 5%	3.0%	
Rapports émis moins de 2 mois après la fin de l'audit (réception de la position de l'audit)	Délai moyen	< 60 jours	26	
Réaliser au moins 1 audit informatique par année	Nombre d'audits	1	5	
Réaliser au moins 1 audit d'investissement par année	Nombre d'audits	1	1	Suspendu
Maintenir un taux minimum de réviseurs agréés par l'ASR	% d'agrément	50%	78%	
Maintenir un taux de productivité minimum	Taux de productivité	60%	70%	

Un audit d'investissement a été initié début 2020 au Service des ponts et chaussées (SPCH) mais a dû être stoppé en raison des impératifs de programme et de la démission d'une auditrice confirmée au printemps. Les travaux seront repris en 2021.

Dès 2021, les objectifs en matière **d'audit d'investissement** et **d'audit informatique** seront **abandonnés**. En effet, leur atteinte est à présent **garantie** dans le cadre des mutations intervenues dans l'organisation des prestations. S'agissant des audits d'investissements, ils font partie du programme des audits de service et de l'audit annuel des comptes de l'État. Des **audits ponctuels** sur des investissements spécifiques continueront néanmoins à être effectués en fonction des risques. Concernant les audits informatiques, l'objectif avait été fixé lorsque le CCFI ne disposait pas de ressource interne dans ce domaine et qu'il recourait exclusivement à des **spécialistes externes**. Entretemps, le CCFI a partiellement **internalisé** cette prestation grâce à l'engagement d'un auditeur informatique, qui effectue plusieurs audits par année.

### 7.4.3 Revue annuelle de qualité (évaluation interne)

Le CCFI est agréé **comme expert-réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**. Pour ce faire, il doit respecter diverses normes et directives, notamment en ce qui concerne le contrôle de qualité des prestations d'audit et a dû fournir à l'ASR une documentation explicative sur son système qualité, qui a été acceptée comme adéquate. **L'agrément du CCFI** en tant qu'expert-réviseur a été **renouvelé par l'ASR pour 5 ans** le 24 juin 2019.

Une équipe d'audit du CCFI a procédé entre le 31 août et le 15 septembre à l'**audit annuel interne de la qualité**. Il s'agissait d'assurer d'une part la **surveillance du SCI** conformément à l'article 3 de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne et d'autre part la **surveillance du système de contrôle qualité** du CCFI. Cette surveillance couvre les exigences de la norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe (NCQ 1) et des normes d'audit interne du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (normes 1300 à 1311).

Cette évaluation comprend les démarches suivantes :

- Passer en revue la **documentation SCI** afin de s'assurer qu'elle est à jour et conforme aux normes et pratiques en vigueur.
- Vérifier que les **contrôles** prévus dans le SCI ont été correctement effectués et documentés (y compris sur une sélection de dossiers d'audit).
- Établir un **rapport** présentant les contrôles effectués, les résultats de la surveillance (système qualité et système de contrôle interne), un compte rendu des éventuelles faiblesses ou déficiences identifiées, ainsi que des mesures correctrices et/ou propositions d'amélioration.

Le **rapport** a été transmis au chef de service le 13 novembre 2020 et validé par lui. Les conclusions du rapport étaient positives et les **recommandations d'amélioration** ont été reprises dans un **plan d'actions**, qui a été mis en œuvre immédiatement. Il s'agissait essentiellement de mesures visant à améliorer la documentation.

### 7.4.4 Audit externe périodique (évaluation externe)

La Loi sur le contrôle des finances (LCCF) du 3 octobre 2006 prévoit à son article 7, alinéa 1 qu'un **réviseur externe** vérifie **une fois par législature** les comptes de fonctionnement du CCFI et procède au **contrôle de la qualité** et à l'**évaluation des prestations**. Le dernier audit a été effectué dans le courant de l'année 2017. Le prochain aura lieu en 2021.

## 7.5 Communication et instruments d'information

Le CCFI continue de mettre un accent particulier sur la communication. Il utilise pour ce faire les outils de communication à sa disposition, à savoir notamment **Internet, Intranet public et Intranet privé**. Une partie du site privé est ouverte aux secrétariats généraux des départements et au Service financier afin de mettre à leur disposition **les rapports du CCFI sous format pdf, les réponses des entités aux observations du CCFI et le tableau de suivi pluriannuel des observations du CCFI**. Par ailleurs, le CCFI publie périodiquement la **liste des rapports** émis dans l'année sur son site Internet ([www.ne.ch/ccfi](http://www.ne.ch/ccfi)).

## 8. RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS

### 8.1 Relations avec les commissions du Grand Conseil

Le CCFI transmet mensuellement aux membres de la COGES et à ceux de la COFI, la **liste des rapports émis dans l'année** par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil.

L'article 20 de la LCCF stipule que la COGES et la COFI entretiennent des **contacts réguliers** avec le CCFI. Ce dernier se tient donc à leur disposition et répond à leurs convocations. Le chef du CCFI a été convié aux séances suivantes en 2020 :

Date	Commission	Configuration	Thème
19.02.2020	COGES	Sous-commission DEAS	Audits du SASO/ODAS et suivi des recommandations du CCFI
02.10.2020	COFI	Sous-commission DFS	Budget 2020 du CCFI et questions sur le CCFI en lien avec l'initiative pour l'instauration d'une cour des comptes
01.12.2020	COFI	Plénière	Rapport 20.029 « Cour des comptes »

### 8.2 Relations avec le Conseil d'État et les départements

Comme chaque année, le CCFI a sollicité une entrevue auprès de tous les chefs-fe de département, afin de faire le point sur les **activités d'audit** liées aux entités placées

sous leur autorité ainsi que sur les **rapports** les concernant et le **suivi des demandes et des recommandations émises**. La **planification** des activités à court terme du CCFI dans les divers départements a été évoquée, de même que l'avancement du projet d'optimisation de la gestion des risques et du contrôle interne.

### 8.3 **Relations avec les chefs de service**

La Direction du CCFI et les collaborateurs du service rencontrent naturellement les responsables d'unité à l'occasion des **divers audits** menés au sein de l'administration cantonale. Le chef du CCFI rencontre également les chefs de service dans le cadre de **diverses réunions** qui leur sont destinées ou dans le cadre de **séances de projets**.

Depuis 2017, le chef du CCFI propose périodiquement une **brève réunion** à quelques chefs de service afin d'échanger à propos **des enjeux** qui se présentent à eux et des éventuelles **difficultés** qu'ils pourraient rencontrer. Cet échange doit aussi permettre au CCFI, le cas échéant, de prendre en compte **les besoins et soucis** des unités administratives concernées, et de mettre à jour ses connaissances de leurs activités et projets, afin de nourrir son **analyse de risques**. Ces rencontres sont organisées en priorité avec des responsables qui ont peu de contacts avec le CCFI ou qui ont pris leur fonction récemment. Depuis 2018, il a été renoncé temporairement à ces rencontres en raison de la surcharge générale liée notamment à l'introduction de SIGE, puis en raison de la pandémie de la COVID-19. Par contre, compte tenu des projets en cours et des risques identifiés dans les différents audits du CCFI, des **réunions bilatérales** périodiques ont été mises sur pied avec le chef du SFIN et avec le chef du SIEN.

### 8.4 **Collaboration et conférences intercantionales**

Le CCFI entretient de nombreux contacts avec les contrôles des finances **des autres cantons latins**. Un véritable réseau d'échanges et d'information a été mis en place tout au long de ces dernières années. Les chefs de service des cantons latins sont regroupés au sein de la **Conférence latine** des chefs des contrôles des finances, dont le chef du CCFI assume la **présidence** depuis l'été 2018. Un séminaire **d'échange d'expériences** de deux jours, qui a lieu chaque année, a dû être annulé en 2020 en raison de la pandémie.

Des échanges d'informations bilatéraux ont également eu lieu avec le **Contrôle fédéral des finances** afin d'éviter des doubles contrôles ou de laisser des zones grises dans les domaines d'intérêts communs entre la Confédération et les cantons.

Par ailleurs, le CCFI participe à la **Conférence suisse des contrôles des finances** (CCOFI). Le chef du CCFI est membre du secrétariat de la CCOFI, dans lequel il représente les cantons latins, avec le chef du Service d'audit interne du canton de Genève.

Compte tenu de sa petite taille, le CCFI tire un grand bénéfice des **collaborations intercantionales**, qui lui permettent un accès à des **méthodes, des documents, des formations ou des informations nécessaires et gratuits**.

## 8.5 Associations professionnelles

Le CCFI, de même que tous ses auditeurs et auditrices, sont membres de l'**Association suisse d'audit interne** (ASAI, IIA Switzerland). Par ailleurs, les collaborateurs et collaboratrices au bénéfice d'un agrément fédéral sont membres d'**EXPERTsuisse** (anciennement Chambre fiduciaire) à titre individuel.

Le chef du CCFI est membre du **Comité de l'Ordre neuchâtelois** d'EXPERTsuisse et depuis 2019, du **Comité d'éthique** d'EXPERTsuisse.

Ces affiliations sont primordiales afin de disposer en tout temps des informations au sujet des **évolutions normatives** touchant le CCFI et des **formations continues** y relatives, à des conditions préférentielles. Par ailleurs, elles permettent des rencontres périodiques avec d'autres professionnels et favorisent ainsi les échanges et l'amélioration de la qualité.

Neuchâtel, le 9 février 2021

Contrôle cantonal des finances  
Le chef de service



Philippe Godet

### Annexes :

- I Liste des rapports déposés durant l'année 2020
- II Liste des abréviations

### Distribution en pdf :

- Conseil d'État ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

*La distribution du rapport de gestion du CCFI est prescrite par l'article 23 alinéa 1 de la LCCF. Il est public (art. 24 al. 1 de la LCCF).*

**LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2020****Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances**

- A = Vérification dans les unités administratives*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative*
- A2 = Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

N°	AUDIT	TYPE D'AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
1	Audit des processus de gestion des immobilisations	Audit de gestion	24.01.2020	C	TRANSVERSAL
2	Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2019	21.02.2020	A1	DJSC
3	Service de la culture	Vérification des comptes de l'exercice 2018 et audit de gestion	24.02.2020	A2	DJSC
4	Audit des processus de gestion des achats avec commande (module MM)	Audit de gestion	03.03.2020	C	TRANSVERSAL
5	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Révision des comptes annuels 2019 (Rapport succinct)	08.04.2020	B1	DEAS
6	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Révision des comptes annuels 2019 (Rapport détaillé)	08.04.2020	B1	DEAS
7	Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2018-2019 (du 1er septembre 2018 au 31 août 2019)	08.04.2020	C	DJSC
8	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales	Révision du décompte 2019	15.04.2020	B1	DFS
9	Service cantonal des automobiles et de la navigation	Révision des comptes annuels 2019	15.04.2020	B1	DDTE
10	Office des vins et des produits du terroir	Révision des comptes annuels 2019	22.04.2020	B1	DDTE
11	Service des poursuites et faillites	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion	28.04.2020	A2	DJSC
12	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019 (Rapport détaillé)	29.04.2020	B1	DFS
13	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019 (Rapport succinct)	29.04.2020	B1	DFS
14	Association arcjurassien.ch	Contrôle du décompte financier du projet Interreg France-Suisse « Communauté du savoir - phase 2 (2015-2019) »	06.05.2020	G	DEAS
15	Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019	06.05.2020	B1	DFS
16	Evologia	Contrôle du décompte final 2019 concernant le dispositif d'insertion socio-professionnelle et de mesures du marché du travail « Evologia »	06.05.2020	G	DDTE
17	Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2019	08.05.2020	B1	DEF

N°	AUDIT	TYPE D'AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
18	Association arcjurassien.ch	Révision des comptes annuels 2019	08.05.2020	<b>B1</b>	DEAS
19	Coordination régionale Interreg	Révision du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2019	08.05.2020	<b>B1</b>	DEAS
20	Université de Neuchâtel Fortune de l'Université	Révision des comptes annuels 2019	12.05.2020	<b>B1</b>	DEF
21	Glossaire des patois de la Suisse romande	Révision des comptes annuels 2019	15.05.2020	<b>B1</b>	DEF
22	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2019	15.05.2020	<b>B1</b>	DFS
23	Centre interrégional de formation de police	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2019	19.05.2020	<b>B1</b>	DJSC
24	Office cantonal de l'assurance-maladie	Vérification du décompte 2019 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	19.05.2020	<b>G</b>	DEAS
25	Fonds spécial pour les stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'école supérieure, filières techniques, du canton de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019	26.05.2020	<b>B1</b>	DEF
26	Université de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019 (Rapport succinct)	27.05.2020	<b>B1</b>	DEF
27	Université de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019 (Rapport détaillé)	27.05.2020	<b>B1</b>	DEF
28	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2019	09.06.2020	<b>B1</b>	DJSC
29	Centre de formation neuchâtelois pour adultes	Rapport relatif au contrôle des coûts 2019 des cours organisés par le CEFNA dans le cadre des mesures du marché du travail du Service de l'emploi	09.06.2020	<b>G</b>	DEF
30	Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement	Révision des comptes de l'exercice 2019	15.06.2020	<b>B1</b>	DEAS
31	Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales	Révision des comptes annuels 2019	29.06.2020	<b>B1</b>	DDTE
32	Service de la culture	Rapport préliminaire sur l'audit des processus et audit de gestion de la mise en œuvre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture	21.07.2020	<b>A3</b>	DJSC
33	NOMAD - Neuchâtel organise le maintien à domicile	Rapport relatif au mandat spécial du Conseil d'État du 25 mai 2020	19.08.2020	<b>F</b>	AUTORITÉS
34	Service des bâtiments	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion	26.08.2020	<b>A2</b>	DFS

N°	AUDIT	TYPE D'AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
35	HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2019	03.09.2020	H	DEF
36	Service des contributions	Audit de suivi des problématiques comptables « impôts » identifiées lors de précédents audits - Service des contributions et comptes de l'État	04.09.2020	A2	DFS
37	Service de l'économie	Audit des processus et audit de gestion relatif à la mise en œuvre des mesures d'aide financière liées à la COVID-19 dans le secteur de l'économie	18.09.2020	A3	DEAS
38	Service de l'action sociale	Analyse du décompte annuel 2019 de la facture sociale	28.09.2020	C	DEAS
39	Audit des frais centraux	Audit de gestion	01.10.2020	C	DFS
40	HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2019	01.10.2020	H	DEF
41	Audit informatique SAP	Audit des autorisations dans « Serrala », Modules « ASM » et « Autobank »	12.11.2020	D	DFS
42	RHNe - Réseau hospitalier neuchâtelois	Rapport relatif au mandat spécial du Conseil d'État du 13 juillet 2020	20.11.2020	F	AUTORITÉS
43	Service de l'emploi	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion	23.11.2020	A2	DEAS
44	Service des contributions	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires 57 au 31 décembre 2019	26.11.2020	B2	DFS
45	Audit des bases de données centrales	Audit de la base de données des personnes (BDP) et du registre des entreprises et des entités (CREG)	03.12.2020	D	DFS
46	Guichet sécurisé unique	Rapport de synthèse relatif à un audit de la sécurité du Guichet sécurisé unique (GSU) de l'État de Neuchâtel	16.12.2020	D	DFS
47	Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2019 et audit de gestion	18.12.2020	A1	DFS
48	Audit des processus de gestion des autorisations dans SAP	Audit informatique et de gestion	22.12.2020	D	DFS

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
ASAI	Association suisse d'audit interne
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
BDP	Base de données des personnes physiques du canton de Neuchâtel
CCCFCL	Conférence des chefs des contrôles des finances des cantons latins
CCFI	Contrôle cantonal des finances
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CCOFI	Conférence suisse des contrôles des finances
CEFNA	Centre de formation neuchâtelois pour adultes
CIA	Auditeur interne certifié (Certified Internal Auditor)
CISA	Auditeur certifié des systèmes d'information (Certified Information Systems Auditor)
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CobIT	Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (Control Objectives for Information and related Technology)
COFI	Commission des finances du Grand Conseil
COGES	Commission de gestion du Grand Conseil
CREG	Base de données des établissements, des entreprises et des entités
Cst. NE	Constitution de la République et Canton de Neuchâtel
DEAS	Département de l'économie et de l'action sociale
DFS	Département des finances et de la santé
GSU	Guichet sécurisé unique
HE-ARC	Haute école ARC Neuchâtel Berne Jura
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
ISAE	Norme internationale d'audit (International Standard on Assurance Engagements)
ITGCs	Contrôles informatiques généraux
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LCCF	Loi sur le contrôle des finances
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes
Module MM	Module SAP de gestion des engagements
Module Serrala	Modules SAP de gestion de la trésorerie
NAS	Normes d'audit suisses
NCQ 1	Norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe
NECO	Service de l'économie
NOMAD	Neuchâtel organise le maintien à domicile
OCAM	Office cantonal de l'assurance-maladie
ODAS	Office cantonal de l'aide sociale
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGC	Loi d'organisation du Grand Conseil
OORG	Office d'organisation
PMGEN	Application de gestion de l'impôt des personnes morales
PwC	PricewaterhouseCoopers SA
RHNe	Réseau hospitalier neuchâtelois
RUN	Réseau urbain neuchâtelois
SALI	Service d'achat, de logistique et des imprimés
SASO	Service de l'action sociale
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SCCO	Service des contributions
SCI	Système de contrôle interne
SCNE	Service de la culture
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SFIN	Service financier
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIGE	Système d'information et de gestion de l'État
SPCH	Service des ponts et chaussées